

# CNCGP



Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine

## **EDITO DE JULIEN SÉRAQUI - ELETTER DU 27 JUIN 2019**

Chères consœurs, Chers confrères,

Les dernières semaines nous ont permis de commencer à appliquer le programme pour lequel vous nous avez élus.

D'abord, un lien plus étroit avec les adhérents en région. Nous avons prévu de délocaliser deux conseils d'administration par an hors de la capitale. Promesse tenue puisque le premier conseil d'administration en région a eu lieu à Marseille, le 13 juin, lors de l'Université du Grand Sud-Est. Cela nous a permis d'échanger avec les adhérents, de clarifier certaines idées reçues sur ce que nous pouvons négocier ou pas avec nos tutelles et surtout d'en apprendre un peu plus sur la situation de chaque adhérent.

Je profite de cet édito pour les remercier de leur accueil chaleureux et bienveillant durant les deux jours que nous avons passés ensemble.

Le prochain conseil d'administration délocalisé aura lieu les 10 et 11 octobre à Lyon, j'espère y voir, en nombre, les adhérents de cette région.

Toujours concernant les régions, les nouveaux présidents de région, dont 75 % sont élus pour la première fois, se réuniront pour un séminaire dans les bureaux de la CNCGP, début juillet. A ce propos, il nous manque des candidats pour les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Méditerranée. Yves Mazin et Philippe Gaucher, respectivement vice-président et administrateur dédiés aux régions, et moi-même sommes disponibles pour échanger avec les candidats potentiels, alors il ne vous reste plus qu'à sauter le pas.

Notre programme prévoit également de nous rapprocher des Masters II de Gestion de Patrimoine et des Ordres et Chambres des notaires, avocats, experts-comptables et agents immobiliers. Certains adhérents nous ont déjà informés qu'ils avaient des contacts dans ces universités et organisations. Si cela est également votre cas, je vous incite à communiquer leurs coordonnées à la CNCGP :

- pour les Masters II, Marguerite Mouelle-Koula - [marguerite.mouelle-koula@cncgp.fr](mailto:marguerite.mouelle-koula@cncgp.fr) - 01 42 56 76 61

- pour l'interprofessionnalité, Anne-France Aussedat - [anne-france.aussedat@cncgp.fr](mailto:anne-france.aussedat@cncgp.fr) - 01 42 56 76 58

Enfin, concernant les affaires publiques et le lobbying, je me suis rendu avec Yves Mazin en Autriche, à Vienne, à la réunion annuelle du Bipar. Le Bipar est la fédération européenne des intermédiaires d'assurance, c'est un relais d'influence puissant auprès des instances européennes. Nous avons pu y rencontrer nos homologues de l'ensemble des pays de l'U. E., des Allemands qui comptent 200 000 intermédiaires d'assurance (45 000 en France), aux Estoniens qui sont 44...

Ces échanges nous ont aussi permis de confirmer ce que nous savions déjà. Les pays qui ont interdit les commissions pour passer à un modèle 100 % honoraires font tous face au problème suivant : seuls les clients les plus riches peuvent s'offrir le luxe de payer le conseil et le reste de la population se retrouve seule face à des plateformes internet. Comme souvent, l'anglais résume cela en une formule efficace, « l'advice gap » ou « fossé du conseil » en français. Quand on pense que l'interdiction des commissions, dont nous avons tant entendu parler ces dernières années, devait se faire dans l'intérêt du consommateur final, on peut se demander ce qui passe par la tête de ceux qui mettent en place ce genre de réglementation qui a tout de la fausse bonne idée.

La CNCGP s'y est toujours opposée, elle avait raison.

Bien confraternellement.  
Julie Séraqui  
Président